

Conseil d'administration du 29 septembre 2026

Délibération n°2026-009 relative au rapport d'activité de l'exercice 2025 de l'établissement public Campus Condorcet

Séance en présentiel

Vu le code de la recherche, notamment son article D. 345-6 14° ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet, notamment son article 5 ;

Vu le rapport d'activité 2025 annexé à la présente décision ;

Le conseil d'administration, sur proposition du président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le rapport d'activité 2025 de l'établissement public Campus Condorcet joint à la présente délibération est adopté.



Le président,
Pierre-Paul Zalio

		<u>Décompte des voix</u>
Nombre de membres constituant le conseil :	38	Nombre de voix pour : 31
Nombre de membres en exercice :	37	Nombre de voix contre :
Nombre de membres présents ou représentés :	31	Nombre d'abstentions :



L'ÉCOLE
DES HAUTES
ÉTUDES EN
SCIENCES
SOCIALES

Ecole nationale des
chartes

École nationale des
sciences politiques

Ecole
Pratique
Hautes
Études



fondation
maison des
sciences
de l'homme



PANTHÉON SORBONNE
UNIVERSITÉ PARIS 1

Sorbonne
Nouvelle
université des cultures

UNIVERSITÉ
PARIS 8
DES CRÉATIONS

Université
Paris Nanterre

UNIVERSITÉ
SORBONNE
PARIS NORD



Publicité et modalités de recours :

Affichage le	29/09/2026
Publication au registre des actes de l'établissement le	29/09/2026
Transmission au contrôle de légalité le	29/09/2026
Délibération certifiée exécutoire le	14/10/2026

Aux termes des articles R.421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.